

VieLien

Volume 12 - Numéro 3 - Printemps 2022

Avec vous,
au cœur des **DROITS**

COMITÉ DES USAGERS
Montmagny-L'Islet

12 ans plus tard...
le VieLien
toujours là pour vous!

Notre journal

Centres d'hébergement : Cap-Saint-Ignace, Montmagny, Saint-Jean-Port-Joli, Saint-Fabien-de-Panet
Maisons d'hébergement : Saint-Eugène, Sainte-Perpétue
Centres de jour secteurs de Montmagny et de L'Islet – Ressources intermédiaires et de type familial

VieLien

Déjà 12 ans !

Au tout début, cette revue était l'idée créative et ambitieuse de bénévoles dévoués à la défense des droits des usagers. Ceux-ci se sont associés à différents partenaires sur le terrain, et les efforts concertés de tous ont donné un résultat dont nous sommes encore très fiers : une revue saisonnière qui nous ressemble et qui aborde des thématiques enrichissantes qui concernent directement les lecteurs. Plus d'une décennie plus tard, nous lançons un vaste sondage auprès des lecteurs du *VieLien* pour nous assurer de bien répondre à leurs besoins. Le sondage, qui a été préparé par le comité des usagers Montmagny-L'Islet, a pour but de mieux connaître les préférences des lecteurs et d'offrir un outil d'information renouvelé dont le format et le contenu sauront continuer à vous intéresser, même après plus de 10 ans.

Pour vous rappeler tout le travail accompli par les bénévoles et les partenaires depuis 12 ans, nous vous proposons donc un *VieLien* souvenir qui contient des articles qui ont marqué les lecteurs à travers les années. Nous vous invitons à vous replonger dans toutes ces années de *VieLien* pour vous aider à remplir le sondage sur la page suivante et ainsi participer à l'amélioration de la revue. Nous vous invitons à remplir et à **remettre le sondage de la page suivante avant le 15 mai prochain**. Des sondages légèrement différents sont présentés pour les différentes clientèles lectrices; nous vous laissons le soin de choisir celui qui convient le mieux à votre situation. Vous pouvez aussi remplir le sondage en ligne grâce au lien Internet fourni sur la page du sondage.

Après la réception des réponses, le comité des usagers pourra les analyser pour vous offrir une version 2.0 après la saison estivale. Ne vous étonnez pas que le *VieLien* fasse relâche pour quelques mois : il faut du temps pour se refaire une beauté ! Nous partagerons avec vous les résultats du sondage lors de la présentation de la nouvelle mouture du *VieLien*. D'ici là, nous vous invitons à nous contacter si vous avez des questions ou des commentaires. Merci de nous faire confiance et de nous lire après tant d'années. Merci à tous les bénévoles qui ont œuvré et qui travaillent encore à faire du *VieLien* une revue d'une grande qualité.

Votre comité des usagers

418 248-0639, poste 5728 – cuml.cisss-ca@ssss.gouv.qc.ca



Sondage pour les résidents des CHSLD et les utilisateurs des centres de jour

Veillez répondre aux questions ci-dessous et remettre votre formulaire :

* Pour les **CHSLD** : à l'**accueil**

* Pour les **centres de jour** : à la **personne responsable**

• **Lisez-vous le VieLien ?**

- Toujours Parfois Rarement Jamais

• **Quelle est votre section préférée ?**

- Les informations sur les droits des usagers
 Les informations sur les installations (Des nouvelles de...)
 Les informations sur les services et les soins
 J'aime toutes les sections.

• **À mon avis, le VieLien contient :**

- trop de textes assez de textes pas assez de textes
 trop de photos assez de photos pas assez de photos

• **À mon avis, les textes sont :**

- trop compliqués corrects trop simples
 répétitifs assez variés trop variés

• **Le VieLien est distribué 4 fois par année.**

J'aimerais que le VieLien soit distribué :

- plus souvent à la même fréquence moins souvent

• **Aimez-vous le format du VieLien (une revue) ?**

- Oui
 Non. Suggestion : _____

• **En terminant, avez-vous des suggestions pour améliorer le VieLien ou des idées de sujets/rubriques à ajouter ?**

* **Le sondage pour les répondants est sur le verso de cette page.**

* **Remplissez le sondage en ligne !**

- Pour les répondants et proches d'un résident : <https://bit.ly/vielien3>
- Pour les autres lecteurs : <https://bit.ly/vielien2>

Sondage pour les répondants et les proches d'un résident en CHSLD

- * Vous pouvez répondre à ce questionnaire en ligne à cette adresse : <https://bit.ly/vielien3>
- * Si vous avez fourni une adresse courriel au CHSLD, ce questionnaire vous a aussi été envoyé par courriel.
- * Si vous ne pouvez répondre à ce questionnaire en ligne, vous pouvez retourner cette page du questionnaire à l'accueil du CHSLD ou par la poste à l'adresse suivante : Comité des usagers de Montmagny-L'Islet, 22, avenue Côté, bureau B-171 Montmagny (Québec) G5V 1Z9

• **Lisez-vous le *VieLien* ?**

- Toujours Parfois Rarement Jamais

• **Quelle est votre section préférée ?**

- Les informations sur les droits des usagers
 Les informations sur les installations (Des nouvelles de...)
 Les informations sur les services et les soins
 J'aime toutes les sections.

• **Est-ce que votre proche résident en CHSLD lit le *VieLien* ?**

- Oui, il le consulte fréquemment.
 Oui, il regarde les photos, mais ne peut le lire.
 Non, il ne le consulte pas.
 Autre : _____

• **À mon avis, le *VieLien* contient :**

- trop de textes assez de textes pas assez de textes
 trop de photos assez de photos pas assez de photos

• **À mon avis, les textes sont :**

- trop compliqués corrects trop simples
 répétitifs assez variés trop variés

• **Le *VieLien* est distribué 4 fois par année.**

J'aimerais que le *VieLien* soit distribué :

- plus souvent à la même fréquence moins souvent

• **Aimez-vous le format du *VieLien* (une revue) ?**

- Oui Non

Suggestion : _____

• **Accepteriez-vous de recevoir le *VieLien* par courriel ?**

- Oui Oui, mais je préfère une version papier. Non

- **En terminant, avez-vous des suggestions pour améliorer le *VieLien* ou des idées pour des sujets à ajouter ?** _____

Quoi de neuf, docteur ?

Est-il possible de donner du pouvoir aux résidents en hébergement ?

Peu importe notre âge, nous espérons tous garder le contrôle sur notre vie. Le résident en hébergement a déjà perdu beaucoup de pouvoir à divers niveaux - perte d'êtres chers, maladies, incapacités de toutes sortes. Il est donc important de tenter de protéger son pouvoir de décision.

Le médecin a le devoir d'informer le résident sur ses maladies et leurs traitements, incluant les risques, les bénéfices et les conséquences, mais en laissant la décision d'agir ou non au résident, ou à sa famille en cas d'inaptitude.

Pour ce faire, il faut d'abord écouter le résident. Il faut poser des questions ouvertes pour lui permettre d'exprimer librement ses besoins, ses craintes et ses sentiments, surveiller ses réactions, cibler et orienter nos interventions. Celles-ci seront nettement plus efficaces si nous accompagnons le résident dans son cheminement plutôt que de lui imposer nos valeurs.

Ensuite, il faut respecter son choix, quelle que soit la solution retenue par le résident, ne pas le juger mais plutôt le supporter et l'aider à progresser positivement. Le respect est primordial et nous devrions toujours garder à l'esprit qu'il faut traiter nos aînés comme nous aimerions que nous ou nos parents soyons traités en pareilles circonstances.

Impliquer le résident dans son plan de soins augmente son pouvoir, le motive à observer son traitement, l'aide à vivre dans la dignité et améliore sa qualité de vie en établissement.

L'écoute et le respect sont à mon avis les deux pierres angulaires permettant aux résidents de conserver du pouvoir sur leur vie, de se sentir vivants, compris et appréciés, même avec des capacités diminuées.

Lyne Paré, médecin



Toujours là pour vous !

Dans le petit coin d'où je viens, les gens, les jeunes surtout, croient bien naïvement au PÈRE NOËL, aux LOUPS-GAROUS, au BONHOMME SEPT HEURES, à la FÉE DES DENTS, à la CIGOGNE, aux FEUILLES DE CHOIX et moi, en plus, je crois à l'OISEAU MOQUEUR, vous savez cet oiseau en lequel on voudrait, des fois, se transformer pour entendre des propos osés, par curiosité ou encore pour s'instruire.

C'est avec la gent ailée que je suis le plus à l'aise; j'ose dire que j'en suis un adepte. C'est pourquoi je suis entré en contact avec mon « oiseau » pour qu'il me raconte ce qu'il savait, ce qu'il voulait bien me dire au sujet de ma vie. Et j'avais là une idée bien précise : apprendre de lui ce qu'il connaît sur les aidants naturels, les proches aidants, les aidants tout court.

Il m'a vu venir, ce petit oiseau; celui que l'on nomme moqueur était sur ses gardes.

Il est revenu loin en arrière :

- *Petit, tu étais petit, très petit.*

- *Je sais, on me l'a souvent dit. Continue.*

- *Tu étais le petit intello de l'école.*

- *Je sais, je sais, on m'a souvent écœuré à ce sujet. Continue.*

- *Adolescent, déjà, tu aimais beaucoup ton adorée.*

Avec elle, tu as eu des enfants et ils sont partis tôt.

- *Hélas oui ! Et puis, va, raconte.*

- *Vous avez eu des enfants que tu n'as pas tellement vus puisque tu étais trop souvent parti. Mais toujours tu adorais ton épouse, épouse et mère exemplaire qui a toujours su bien diriger les petits, bien leur enseigner la vie.*

- *Oui, mais j'ai pour excuse, ma seule excuse, que je devais gagner leur pitance, combler les trous, autant de mes enfants propres que des petits. Et cela m'a toujours fait mal, tu sais.*



- Oui, je sais, et je n'oserais même faire aucune allusion moqueuse à ce sujet.

- Mais là, plus récemment, que vois-tu ?

- Actuellement, tu es bien malade, tu requiers beaucoup de soins et cela occasionne bien des ennuis, crée des peurs et de multiples contraintes, mais vous êtes là, les deux ensemble, à vivre, à tirer le meilleur parti de la vie, à vous aimer toujours.

- Comment peut-elle encore m'aimer avec un tel fardeau : devenir un aidant naturel ?

- Certainement que c'est difficile pour elle, ce surcroît de travail, cet ajout spontané d'affection à prodiguer, ce support qu'elle te procure, mais elle t'aime à 360 degrés.

- J'ai quand même peur; je suis tellement peu gentil dans ce mal, tellement malpoli dans cette douleur constante, douleur qu'elle a toujours crainte et qui m'enlèvera trop tôt à son goût.

- Elle t'aime, tu ne peux savoir comment, ton affectueuse épouse. Elle t'aime encore plus dans ce rôle non choisi de proche aidante. Elle mourra pour toi, avec toi, vous partirez ensemble. C'est encore une de mes moqueries mal placées; pardonne-moi. Sache, mon ami, que pour hériter de ce titre de proche aidant, de mériter comme il se doit ce très noble titre d'aidant naturel, il faut aimer tout court et je suis convaincu que c'est le cas de ton épouse.

Bonne fin de route, amis, proches aidants et autres connaissances !

Marcel Lachance,
président du comité des usagers de Montmagny-L'Islet

* Article paru au printemps 2017



Vous me dites!

La petite histoire du VieLien

Le journal *VieLien*, sous la responsabilité de la conseillère en milieu de vie de l'époque, Ninon Bourque, est né du désir et du besoin de créer un outil de communication et d'information qui unit tant les résidents, les familles et le personnel que la communauté.

Depuis 2010, c'est plus de 27 600 exemplaires qui ont été imprimés et distribués, entre autres grâce à la collaboration du comité des usagers, à la précieuse implication de chacun des membres du comité du journal, à la mise en page attentive de Rachel Bernier, infographiste, et à la correction sous l'œil vigilant de Nicole Bernier, bénévole.

L'implication des membres du comité du journal *VieLien* est essentielle pour mener à bien chaque édition, saison après saison. Leur rôle est d'abord de réfléchir à un thème général pour le journal en lien avec un droit des aînés, puis ensuite d'analyser quels sont les points et les témoignages qui pourraient y être traités. Le comité se penche également sur l'actualité des milieux de vie, sur les différents services offerts au CISSS et dans la communauté. Ensuite, les membres du comité se répartissent les communications avec les personnes ciblées pour écrire un article. Solliciter ainsi les potentiels auteurs représente parfois tout un défi, souvent relevé avec brio.

Écrire un article ou livrer un témoignage peut parfois exiger une bonne dose de courage ou d'humilité. L'attente du journal, la joie de le recevoir et les commentaires entendus à la suite de la réception de ce dernier sont des éléments qui prouvent à quel point les articles et les témoignages recueillis vont informer et toucher les lecteurs.

Pour certains, le désir de faire une différence dans leur milieu de travail et dans la vie des lecteurs motive leur implication au sein du comité, tandis que pour d'autres, leur motivation est plutôt l'amour de la langue. Quoi qu'il en soit, chacun assume son rôle avec sérieux et avec le souci de présenter un journal de qualité, pertinent et intéressant pour les lecteurs.

VieLien



Place à quelques témoignages de membres du comité :

Je fais ma part pour contribuer à démontrer ce qui se passe de beau et de bien dans nos CHSLD. Ce sont des milieux vivants, constitués de personnes fragilisées mais entourées de gens qui ont à cœur de bien les accompagner :

leurs proches, le personnel, les professionnels, les bénévoles et la communauté. La profondeur des textes offre un baume aux gens qui partagent parfois des expériences similaires et apporte aussi des pistes de réflexions pour les lecteurs. Je suis heureuse de constater que ce journal est lu et apprécié.

– Josée Anctil

Faire connaître toujours plus notre réseau d'hébergement, favoriser la mise à jour d'informations et le partage de témoignages, participer au comité pour ensemble maintenir notre réflexion active en tout ce qui a trait à l'hébergement, ce sont tous des éléments qui motivent ma participation au comité du journal.

– Doris Beaumont

*Né sobrement, à coups d'idées et de belles volontés, ce bouquet de mots est vite devenu une grande richesse, autant pour les résidents en hébergement que pour l'ensemble de la population. Porteur d'informations et d'émotions, il nous livre ce qui anime le cœur et la **Vie** de ceux qui vivent dans les différents milieux de vie. En le regardant s'épanouir de plus loin, je vois tous les **liens** qu'il a permis de créer entre les résidents, leur famille, la communauté et tous ceux qui travaillent pour leur mieux-être.*

Que ce bouquet demeure éternel !

– Ninon Bourque

Il y a presque six ans, j'écrivais mon premier texte dans le VieLien.

Depuis, j'ai lu avec grand intérêt des articles écrits par des résidents de centres d'hébergement, des professionnels de la santé et des répondants. Quand j'ai vu les yeux pétillants de ma belle-mère qui lisait son texte et qu'à la parution suivante une dame lui répondait, je n'ai pu m'empêcher de continuer à écrire quelques mots nous concernant.

– Marcel Lachance

Pour toute suggestion d'articles ou témoignages que vous aimeriez partager avec les lecteurs, n'hésitez pas à communiquer avec les responsables du journal. Chaque article et chaque témoignage peut faire la différence pour quelqu'un.

Marylou Mercier, technicienne en éducation spécialisée
Christine Pelletier, technicienne en éducation spécialisée et responsable de l'approche milieu de vie Montmagny-L'Islet

* Article paru à l'été 2016



Vos droits

Le droit de participer aux décisions qui me concernent

Participer aux décisions qui nous concernent peut sembler un geste évident et naturel pour plusieurs d'entre nous, cependant il n'en est pas de même pour tous.

En effet, dans la mentalité de certaines personnes, il est plausible de prendre en charge et même de décider pour des personnes sans que cela soit très dérangeant. Sous des prétextes d'âge avancé, de soucis à lui éviter et de bons sentiments pour la personne, des initiatives sont prises sans trop se rendre compte que « l'on fait à la place de » au lieu de « faire avec ». Même s'il y a une bonne intention derrière ce geste, il n'en demeure pas moins que la personne n'a pas été respectée dans son droit de participer aux décisions qui la concernent.

Les personnes âgées hébergées sont souvent prises en charge dès leur arrivée et il est facile de tenir pour acquis que ces personnes sont en accord avec les « enlignements » pris par l'établissement. Les désaccords ne sont pas toujours faciles et évidents à exprimer.

Il peut arriver que les personnes vulnérables et en perte d'autonomie, elles-mêmes étant peu familières avec le principe de s'affirmer et de faire valoir leur opinion, préfèrent laisser les autres décider, préfèrent s'en remettre aux responsables des ressources ou à leurs proches pour le quotidien. Perte d'autonomie ne signifie pas pour autant perte de capacité à penser, à s'arrêter, à réfléchir, à s'impliquer et à décider.

Il faut garder à l'esprit que la personne concernée est la mieux placée pour prendre des décisions pour elle-même. Cependant, elle peut avoir besoin d'assistance pour mieux s'orienter ou être guidée dans ses choix et ses décisions à venir, mais il est important de respecter son rythme. Peu importe le lieu où elle habite et le type de ressource occupé, elle a encore son mot à dire dans les aspects qui la touchent et qui peuvent faire une différence dans sa vie.

Dans les ressources d'hébergement, on constate de plus en plus une grande préoccupation à impliquer et à faire participer les personnes aux décisions qui les concernent. La mentalité a beaucoup évolué, de sorte qu'il y a une plus grande place aux idées, aux projets et à ce que la personne peut apporter. Les familles et les proches évoluent davantage dans cet esprit également.

Le droit de participer aux décisions qui vous concernent fait partie des droits stipulés dans la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, et vous sentir bafoués ou non respectés face à cela peut faire l'objet d'une plainte qui peut être adressée à la commissaire locale aux plaintes et à la qualité des services. Restons vigilants !

Linda Paradis, commissaire locale aux plaintes et à la qualité des services

*** Article paru au printemps 2014**



Vous me dites!

Le conseil de famille

Lorsqu'une personne devient inapte totalement, il faut que quelqu'un la représente dans les décisions concernant sa personne et l'administration de ses biens. Si la personne inapte a fait un mandat en prévision de son inaptitude, le mandataire nommé sera cette personne qui la représentera. Par contre, si la personne inapte n'a pas fait de mandat, il y aura alors lieu de procéder à une ouverture de régime de protection, c'est-à-dire ouvrir une curatelle. Dans une procédure d'ouverture d'une curatelle, il faut obligatoirement tenir une assemblée des parents, alliés et amis de la personne inapte, qui aura entre autres tâches de nommer un curateur ou une curatrice. Ainsi, la personne qui sera nommée sera la seule représentante qui prendra les décisions concernant l'administration de la personne et de ses biens. Mais qui donc composera cette assemblée des parents, alliés et amis que l'on appelle communément conseil de famille et dont le quorum doit être de cinq personnes ? Les personnes suivantes doivent être convoquées, sans avoir cependant l'obligation d'y assister, à savoir : le conjoint, les enfants, les père et mère et autres ascendants et les frères et sœurs. D'autres parents, alliés et amis peuvent être convoqués pour équilibrer l'assemblée, ou pour compléter le quorum, ou encore parce que ces personnes sont significatives pour la personne inapte et sa famille. Comme mentionné précédemment, il faut un minimum de cinq personnes pour la tenue de l'assemblée, mais le code civil ne prévoit pas de maximum; habituellement, les personnes dont la convocation est obligatoire suffisent à tenir convenablement l'assemblée.

Lors de l'assemblée, les décisions se prennent à la majorité et dans le seul intérêt de la personne inapte, ce à quoi doit veiller le président de l'assemblée, c'est-à-dire le notaire. La personne élue devra accepter la charge et si, par la suite, elle décède, devient inapte ou démissionne, une nouvelle assemblée devra être convoquée pour lui nommer un remplaçant.

En conclusion, il y a lieu de préciser que ce qui précède n'est qu'un bref résumé de quelques règles de la tenue d'une assemblée et qu'il y a lieu de consulter un notaire pour plus de détails.

Marc Boulanger, notaire

*** Article paru à l'automne 2015**



Jamais trop tard pour s'exprimer et s'informer

Le Centre de jour s'est toujours donné la mission d'aider ses clients à s'exprimer et à faire des choix pour être bien dans leur peau. De nombreuses activités sont offertes afin d'inciter les personnes âgées à participer pour faire une différence dans leur journée.

L'accueil du matin est une occasion de s'informer et de prendre la parole. Pas besoin d'escalader le Kilimandjaro pour être fier de soi. Résoudre l'énigme du jour ou donner son opinion sur l'actualité ont autant d'importance à nos yeux. Lorsqu'une personne se sent en confiance, il est plus facile pour elle de s'affirmer et de se respecter suffisamment pour dire ce qu'elle pense.

Lire la bonne nouvelle est un cinq minutes d'information sur l'actualité locale, régionale ou mondiale. L'objectif est de se souvenir d'événements positifs en les exprimant verbalement ou en apportant une coupure de journal. Saviez-vous qu'un marathonien a couru pendant cinq heures en tricotant un foulard de quatre mètres ?

Entre autres, la prière du matin est sélectionnée et récitée par un client, une responsabilité qui apporte une couleur personnelle à celle-ci.

L'énigme du jour, c'est le moment de prendre conscience de son potentiel et de se lancer des défis. Et lorsqu'il est atteint, on ressent une grande fierté. Ce sentiment renforce l'estime de soi. Voici un exemple : je commence par « e », je finis par « e » et je ne contiens qu'une seule lettre; qui suis-je ? Une enveloppe, bien sûr.

Les « potins » du matin, c'est l'occasion de présenter le programme d'activités à venir et d'annoncer une bonne nouvelle personnelle. C'est merveilleux de voir la fierté dans les yeux d'une arrière-grand-mère annonçant la naissance du treizième de la quatrième génération. Nous misons sur les forces et les qualités de chacun pour donner de la valeur aux gestes essentiels de la vie.

Alors dites-vous bien qu'il n'est jamais trop tard pour exercer son droit de parole en exprimant ses choix et ses souhaits. S'exprimer, c'est informer les autres.

*Nancy Fortin, technicienne en éducation spécialisée
Centre de jour du secteur de L'Islet*

*** Article paru à l'hiver 2013**

Le Cadre de référence pour les RI/RTF

Bonjour !

Je travaille pour le Programme des ressources RI/RTF au CISSS Chaudière-Appalaches. Mon rôle, comme celui de ma collègue Chantal Nolet, est de collaborer avec les responsables de ressources et tous les intervenants qui gravitent de près ou de loin avec ces ressources. Aujourd'hui, je veux vous présenter le *Cadre de référence* qui dicte notre pratique. C'est un document ministériel qui a été revu en 2016 et qui s'adresse à tous les responsables de ressources, aux intervenants qui travaillent de près ou de loin avec ces ressources, aux personnes qui seraient désireuses de devenir responsables d'une RI ou d'une RTF, ou à toute personne qui voudrait en connaître plus sur le sujet.

Je vous présente quelques bribes du document qui parle de l'historique de ces ressources, car il est intéressant de savoir d'où ça part. On peut facilement retrouver ce document sur le site du ministère de la Santé et des Services sociaux en recherchant « Cadre de référence, Les ressources intermédiaires et les ressources de type familial, 2016 ».

C'est quoi déjà une RI ? Et une RTF ?

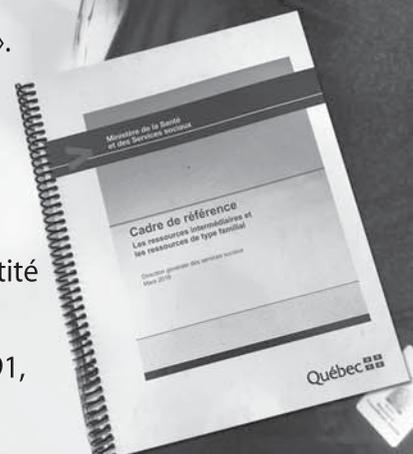
RI pour ressources intermédiaires : L'appellation « ressources intermédiaires » est un terme générique utilisé depuis trois décennies pour dénommer des ressources de multiples natures dont la croissance a été particulièrement marquée au cours des années 1980.

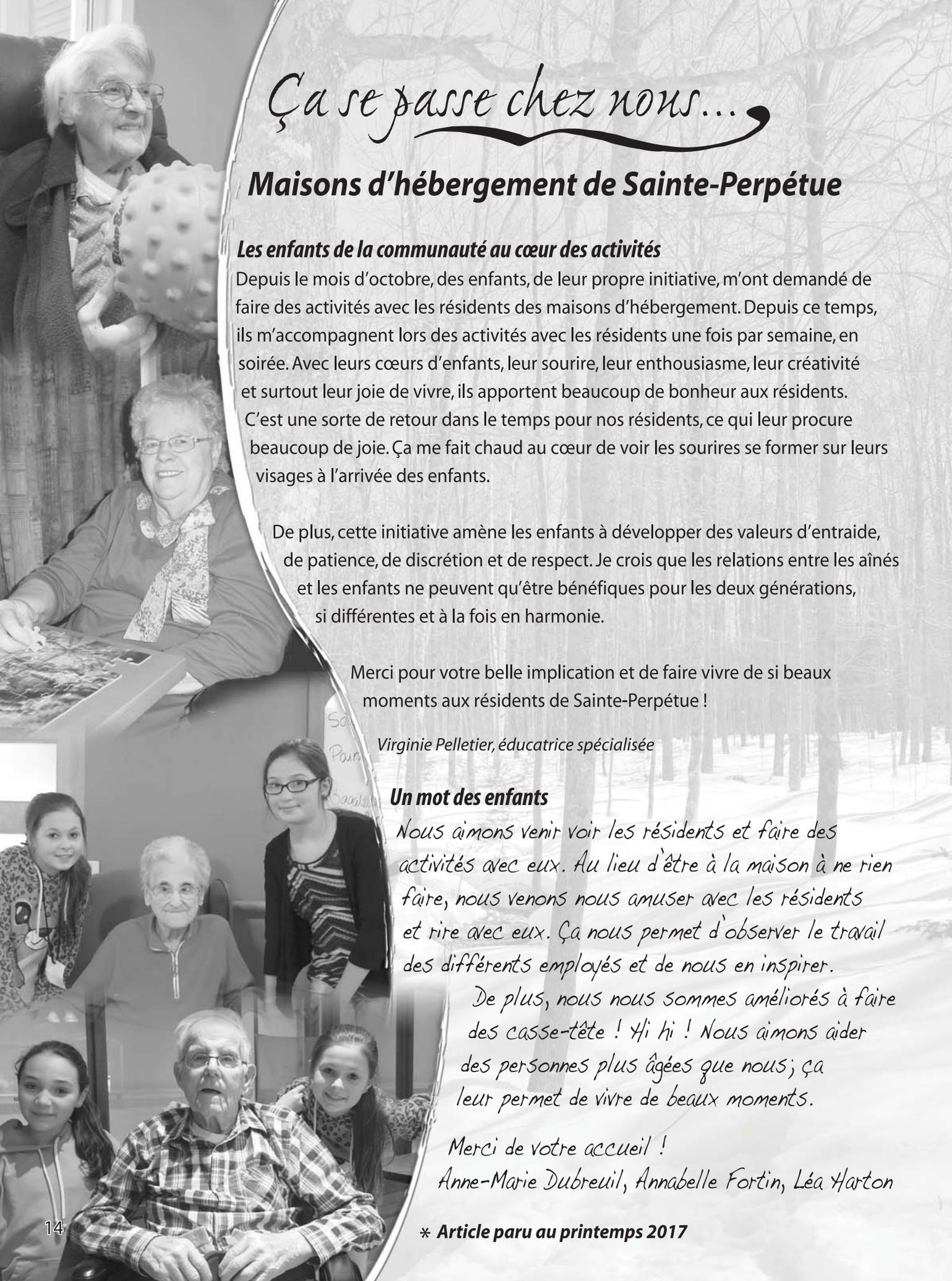
RTF pour ressources de type familial : Ces ressources trouvent leurs racines dans l'histoire lointaine des communautés religieuses au Québec. Ce n'est qu'en 1921 que la *Loi de l'assistance publique* accorde pour la première fois un soutien financier à des établissements qui accueillent des enfants dits « orphelins ». Et c'est en 1954 que se font les premiers placements en familles substituts que l'on appelle « les foyers nourriciers ». Le placement s'effectue alors par le biais des agences de service social.

En 1971, la *Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS)* crée l'entité juridique nommée « famille d'accueil » qui consiste en une ressource d'hébergement pour les enfants, les adultes et les personnes âgées. En 1991, la *LSSSS* introduit l'appellation « ressource de type familial » qui comporte deux entités distinctes, soit les familles d'accueil pour enfants et les résidences d'accueil pour les adultes et les personnes âgées.

Doris Beaumont, travailleuse sociale

* **Article paru à l'automne 2017**





Ça se passe chez nous...

Maisons d'hébergement de Sainte-Perpétue

Les enfants de la communauté au cœur des activités

Depuis le mois d'octobre, des enfants, de leur propre initiative, m'ont demandé de faire des activités avec les résidents des maisons d'hébergement. Depuis ce temps, ils m'accompagnent lors des activités avec les résidents une fois par semaine, en soirée. Avec leurs cœurs d'enfants, leur sourire, leur enthousiasme, leur créativité et surtout leur joie de vivre, ils apportent beaucoup de bonheur aux résidents. C'est une sorte de retour dans le temps pour nos résidents, ce qui leur procure beaucoup de joie. Ça me fait chaud au cœur de voir les sourires se former sur leurs visages à l'arrivée des enfants.

De plus, cette initiative amène les enfants à développer des valeurs d'entraide, de patience, de discrétion et de respect. Je crois que les relations entre les aînés et les enfants ne peuvent qu'être bénéfiques pour les deux générations, si différentes et à la fois en harmonie.

Merci pour votre belle implication et de faire vivre de si beaux moments aux résidents de Sainte-Perpétue !

Virginie Pelletier, éducatrice spécialisée

Un mot des enfants

Nous aimons venir voir les résidents et faire des activités avec eux. Au lieu d'être à la maison à ne rien faire, nous venons nous amuser avec les résidents et rire avec eux. Ça nous permet d'observer le travail des différents employés et de nous en inspirer.

De plus, nous nous sommes améliorés à faire des casse-tête ! Hi hi ! Nous aimons aider des personnes plus âgées que nous ; ça leur permet de vivre de beaux moments.

Merci de votre accueil !

Anne-Marie Dubreuil, Annabelle Fortin, Léa Harton

*** Article paru au printemps 2017**

Ça se passe chez nous...

Centre d'hébergement de Cap-Saint-Ignace

Tout le monde dehors !

Lorsque le printemps arrive, j'ai l'impression de recommencer à vivre. Je recherche le moindre indice qui me rappelle que l'été est tout près. La fonte des neiges, les bourgeons dans les arbres, les fleurs qui tapissent les plates-bandes et bien sûr le plus important, la chaleur et le beau temps. Soudainement, le dehors et le bon air m'appellent. Qu'en est-il pour les résidents qui vivent en hébergement et qui n'ont pas eu la chance de se pointer le bout du nez dehors depuis l'automne dernier ?

Au Centre d'hébergement de Cap-Saint-Ignace, notre principe est simple : si c'est bon pour nous, c'est encore meilleur pour les résidents ! Ici, les aménagements extérieurs ne manquent pas : un balcon extérieur muni de moustiquaires nous permet d'offrir des activités à l'abri du soleil. C'est un lieu par excellence pour participer, avec la joyeuse collaboration des bénévoles, à la préparation de légumes et de fruits pour certains repas.

Une verrière ensoleillée nous conduit vers une arrière-cour toute fleurie, intime et chaleureuse. Un soir par semaine, les résidents se rassemblent autour du feu de bois et profitent de la musique et du bon pain de ménage grillé sur la braise. Et si vous prenez le petit chemin pavé qui se dessine entre le jardin de fines herbes et la balançoire, vous pourrez profiter d'une belle arrière-cour en toute quiétude.

Lorsque j'aperçois les résidents qui sont dehors en bonne compagnie, je me dis qu'il n'y a rien de plus normalisant que de profiter le plus possible des bienfaits du bon air. C'est un besoin crucial et il n'y a pas une pilule qui peut avoir un tel effet.

Alors, tant que la température le permet et quelle que soit leur condition, continuons de les accompagner et de les stimuler à sortir. On a ce pouvoir de préserver le sentiment de liberté qu'apporte le grand air et d'éloigner ainsi l'ennui et la monotonie de leur routine. À nous de jouer ! Un chapeau, un peu de crème solaire, et naturellement les plus beaux sourires fusent en guise de remerciements. Chaque occasion de sortir est un plus pour eux, alors n'arrêtons jamais de nous demander si nous les sortons suffisamment.

Line Cloutier, préposée à l'entretien ménager

* Article paru à l'été 2012





Ça se passe chez nous...

Centre d'hébergement de Montmagny

Rêve d'un jour

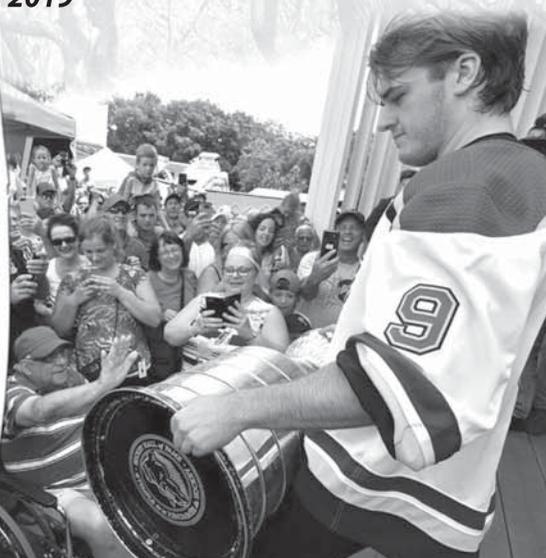
Le 31 juillet 2019 avait lieu le défilé de la coupe Stanley avec Samuel Blais, joueur numéro 9 des Blues de Saint Louis, originaire de la ville de Montmagny.

Étant un grand fan de hockey depuis toujours, M. Marois rêvait de pouvoir participer à cette journée de célébration et de pouvoir voir la coupe ainsi qu'un joueur de hockey professionnel en personne. Son souhait fut plus qu'exaucé. Quand nous sommes arrivés sur les lieux, nous avons eu la chance de nous installer au premier rang devant la scène. Une fois la coupe arrivée sur scène, Carole, qui nous accompagnait, a fait signe à Samuel de venir voir M. Marois. C'est sans hésiter qu'il a pris la coupe Stanley et qu'il l'a portée droit devant M. Marois pour qu'il puisse la toucher. Par la suite, rempli d'émotion, M. Marois a affirmé que c'était une des plus belles journées de sa vie. Il a également eu une signature sur sa casquette qu'il porte maintenant avec fierté. Nous avons terminé cette journée spéciale en mangeant une commande que nous avons passée au restaurant, puisque la pluie s'est mise de la partie quand nous étions sur notre départ. C'est sans aucun doute une journée qui restera marquée à jamais dans la mémoire de M. Marois.

Merci beaucoup à Carole Dubé, infirmière au CHSLD, de nous y avoir accompagnés.

*Joannie Breton,
technicienne en éducation spécialisée*

*** Article paru à l'automne 2019**



Ça se passe chez nous...

Centre d'hébergement de Saint-Jean-Port-Joli

Une amitié précieuse

L'histoire d'amitié entre Nicole et Denise débute alors qu'elles sont enfants. Elles fréquentaient alors le Centre Cardinal-Villeneuve à Québec. Étant trop loin de chez elles, elles ont habité dans la même famille d'accueil entre 1975 et 1985 à Lévis et elles partageaient la même chambre. Chaque matin, elles prenaient l'autobus ensemble pour se rendre à l'école du centre. En apprenant à se connaître au fil du temps, en partageant des jeux et en placotant, elles sont devenues amies.

Une fois leurs études terminées, elles sont retournées vivre chacune chez leurs parents pour plusieurs années, l'une à L'Islet et l'autre à Saint-Marcel. Elles se sont finalement retrouvées dans une autre résidence beaucoup plus tard. Nicole y allait pour visiter les lieux et Denise y habitait déjà. Elle a suggéré à son amie de venir la rejoindre, ce qui fut fait rapidement. Elles y ont vécu ensemble pendant trois ans et demi. Nicole est par la suite déménagée au CHSLD de Saint-Jean-Port-Joli et Denise, aux Maisons d'hébergement de Saint-Eugène. Cette fois-ci, elles ont gardé le contact en se visitant l'une et l'autre et en se téléphonant régulièrement, en partageant des repas du McDo ou des petites douceurs sucrées. Et toujours l'amitié est demeurée.

Denise dit de Nicole qu'elle l'apprécie car c'est son amie, qu'elle a beaucoup de courage et qu'on peut lui faire confiance. Nicole dit de Denise qu'elle est son amie car elle aime passer du temps avec elle, qu'elle se sent bien en sa compagnie et que souvent, elles aiment les mêmes choses. La vie a mis des épreuves sur leur route et leur amitié a toujours été précieuse pour les aider à passer à travers. *« Quoi qu'il arrive, notre amitié vivra. »* Nous leur disons un grand merci pour ce beau témoignage.

Mélissa Turcotte et Christine Pelletier, éducatrices spécialisées

* Article paru à l'été 2019



Ça se passe chez nous...

Centre d'hébergement de Saint-Fabien-de-Panet

Allô, chers lecteurs !

Je m'appelle Marie-Ève Dupuis et j'ai 20 ans. J'habite au CHSLD de Saint-Fabien depuis le mois de mai, ça fait donc environ six mois que je suis ici. Au début, même si toutes les employées étaient gentilles avec moi, j'ai trouvé difficile mon déménagement. Il faut dire que ça faisait sept ans que j'habitais à l'hôpital de Montmagny et que je connaissais et appréciais beaucoup les personnes qui s'occupaient de moi.

La vie ici est un peu différente de celle que j'ai connue à l'hôpital. Mes parents, mes sœurs et mes cousines sont beaucoup plus près, ça leur permet donc de venir me voir plus souvent.

J'ai aussi la chance d'avoir une intervenante de l'ABC des Hauts Plateaux, Mélanie, qui vient me faire l'école une fois par semaine. Avoir quelqu'un pour me faire l'école était quelque chose que je souhaitais depuis longtemps.

Avec l'aide du personnel, ma sœur Anne-Marie m'a organisé une sortie magasinage pour ma fête. Nous avons eu la chance d'être accompagnées par notre cousine Amélie. Ça été une belle journée entre filles, entre cousines !

Au final, je peux dire que je suis heureuse dans mon nouveau milieu de vie. Je suis entourée de ma famille et les employées sont pleines d'attentions pour moi. De plus, j'ai la tête remplie de projets.

*Marie-Ève Dupuis
(aidée de Karine Labrecque T.E.S.)*



Ça se passe chez nous...

Maisons d'hébergement de Saint-Eugène

De la visite originale

Cacophonie de sons, explosion de couleurs et sourires à profusion, voici comment résumer l'activité du 7 novembre dernier. En effet, les résidents ont reçu la visite de l'entreprise Perroquet Pirate lors d'une activité de stimulation originale. En plus de trois pirates à l'animation, ce sont 23 perroquets et 11 oiseaux d'espèces variées que les résidents, familles, bénévoles et employés ont pu observer en action et manipuler. La classe de maternelle de l'École Jeanne-de-Chantal s'est aussi jointe au groupe, au grand plaisir de tous. Pour imager l'avant-midi spécial vécu par les participants, voici quelques témoignages :

« J'ai bien aimé l'activité. J'étais surprise de voir qu'il y avait autant de grosseurs différentes pour des perroquets. J'ai pu en prendre et en manipuler plusieurs. Il y en a qui aimaient mes boucles d'oreilles et mes lunettes. »

Mme Mariette Fournier, résidente

« Merci pour ces beaux moments d'émerveillement partagés avec ma mère ! » *Mireille Gaudreau, membre de famille*

« C'est dans une ambiance tropicale que j'ai eu la chance de voir les résidents s'émerveiller devant les oiseaux. Cette activité a permis de créer des liens, avec les petits comme les grands, et cet amour pour les animaux se traduisait sur les visages de tous. Une très belle expérience ! » *Maude Deschamps, stagiaire TES*

« Quelle joie pour les petits pirates de la classe de maternelle ! Cette activité a su les émerveiller au plus haut point et leur a offert une belle ouverture sur le milieu. Cette expérience sera longtemps gravée dans leur cœur. Merci à Marylou pour cette belle invitation ! Nous avons été reçus très chaleureusement par le personnel et les bénéficiaires. » *Mme Johanne, enseignante*

« Quelle activité agréable ! Comme employée, j'ai pu en profiter et prendre des photos. C'était beau de voir les résidents en interaction avec ces espèces d'oiseaux. Tout comme moi, certains côtoyaient des perroquets pour la première fois. » *Mélanie Robichaud, infirmière auxiliaire*

En terminant, je remercie tous ceux et celles qui se sont impliqués pour rendre cette activité possible. Merci à tous pour votre participation, mais surtout pour votre ouverture d'esprit face à cette activité haute en couleurs !

Marylou Mercier, TES

* Article paru à l'hiver 2018



*Il y a ceux qu'on aime...
Ceux qui nous font de la peine...
Ceux qui nous font rire...
Ceux qui nous font pleurer...
Ceux qui nous font vivre...
Et il y a ceux qui ne sont plus là...
Mais qu'on oublie pas.*

Source : espritsciencemetaphysique.com

VieLien

est publié quatre fois l'an par le **comité des usagers**, secteur Montmagny-L'Islet, pour les résidents des centres d'hébergement, des ressources intermédiaires et de type familial, pour les usagers des centres de jour et pour les familles de tous ces gens.

Vous avez des commentaires à nous partager, des suggestions d'articles à publier, des sujets qui vous tiennent à cœur ? Alors, n'hésitez pas à nous contacter, il nous fera plaisir d'accueillir vos idées et vos opinions :

Journal VieLien

146, rue du Manoir Est, Cap-Saint-Ignace (QC) G0R 1H0
Téléphone cellulaire : 418 802-2097 (Stéphanie Hogan)
Par courriel : Stephanie.hogan.ciissca@ssss.gouv.qc.ca

Centre intégré
de santé et de services
sociaux de Chaudière-
Appalaches

Québec



UNE ÉQUIPE IMPLIQUÉE

Denise Morneau
(comité des usagers)

Gabrielle Brisebois
(coordonnatrice
comité des usagers
Montmagny-L'Islet)

Stéphanie Hogan
(conseillère-cadre
coordonnatrice du comité)

À LA CORRECTION

Nicole Bernier
(bénévole)

UNE PRODUCTION ORIGINALE

Conception
Rachel Bernier, infographiste

Impression
Base 132